

# Directives pour la communication de données au Bureau de l'éducation française (BEF) par l'entremise du Système de collecte de données du Réseau informatique d'éducation (RIE) (EIS Collection) pour l'année scolaire 2023-2024

## Directives pour la communication de données sur le Programme de français, le Programme d'immersion française et les cours de français offerts dans le Programme anglais pour l'année scolaire 2023-2024 (au 30 septembre 2023) par l'entremise du système de collecte de données EIS (RIE) :

Les cours de français offerts dans le cadre du programme anglais comprennent les suivants :

- 0402 : Français L2 pour jeunes débutants (M-3)
- 0403 : Français L2 : communication et culture
- 0408 : Français L2 : intensif (5-8)
- 0410 : Français L2 – PA
- 0411 : Littérature française – FL2 – PA
- 0412 : Français L2 – BI NM
- 0413 : Français L2 – BI NS
- 0414 : Français L2 – AB INITIO – BI NM
- 0415 : Français – BI NS
- 0416 : Français – BI NM

Dans le passé, le BEF exigeait la présentation de deux fichiers de données : un pour le Programme d'immersion française ou le Programme français, et un autre pour le cours de français dans le Programme anglais; un seul fichier de données est maintenant exigé.

Pour l'année scolaire 2023-2024, toutes les données exigées par le BEF reposent sur le format d'enregistrement de la classe de l'enseignant : code de la matière, langue d'enseignement, identificateur de classe titulaire, niveau (année d'études), nombre d'étudiants inscrits par sexe, code du mode de livraison du cours, numéro de PSP (personnel scolaire professionnel) de l'enseignant et nombre de minutes enseignées par matière pour la durée du cycle scolaire.

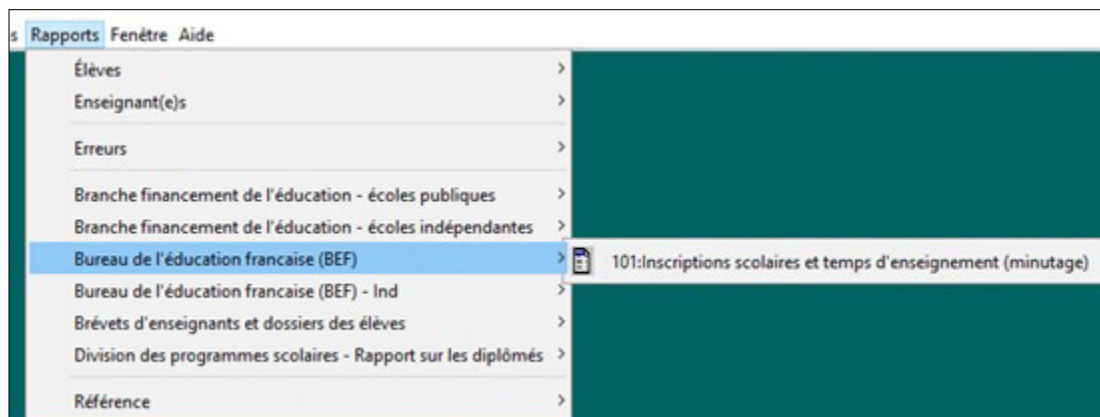
Pour une école à double voie, veuillez saisir toutes les données relatives à la classe des enseignants, par classe titulaire, pour les enseignants du Programme de français ou du Programme d'immersion française d'abord, puis faites de même pour les enseignants des cours 0402 : *Français L2 pour jeunes débutants (M-3)*, 0403 : *Français L2 : communication et culture* et 0408 : *Français L2 : intensif (5-8)*. Pour les écoles à voie unique (où l'enseignement ne se donne qu'en anglais), ne saisissez ces données que pour les enseignants des cours 0402 : *Français L2 pour jeunes débutants (M-3)*, 0403 : *Français L2 : communication et culture* et 0408 : *Français L2 : intensif (5-8)* en prenant soin d'inclure le temps d'enseignement en français avant de saisir les données pour tous les autres enseignants. **Il n'est pas nécessaire de saisir les données des enseignants qui ne donnent pas de cours de français dans le Programme anglais sur cet écran.**

Les écoles doivent ensuite enregistrer la charge de travail de chaque enseignant de français par classe titulaire comme suit :

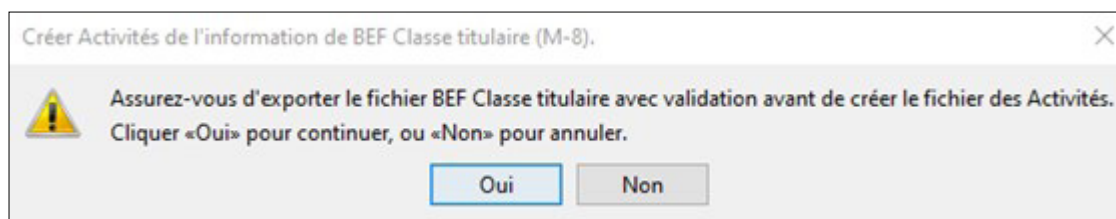
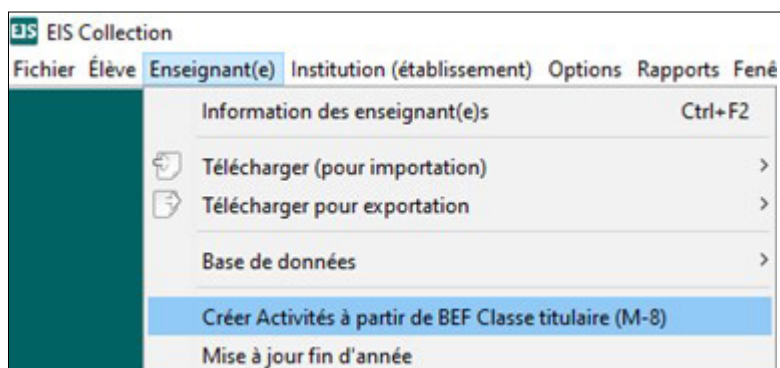
Pour les années 1 à 8, ne fournissez que les données pour les cours enseignés en français (soit les codes de cours 0402, 0403 ou 0408) dans la classe titulaire. Veuillez-vous assurer que la langue d'enseignement indiquée pour le cours donné en français est « 02 - Français ».

École	Classe tit...	Code	Description du sujet	Niveau	Semestre	Minut...	Mâtes...	Femel...	Langue d'enseignement	Voie de l'école
1921	222	0402	EARLY START FRENCH (K-3)	K	0 - ANNUEL	30	12	13	02 - Français	14 - Anglais
1921	223	0402	EARLY START FRENCH (K-3)	1	0 - ANNUEL	60	11	14	02 - Français	14 - Anglais
1921	224	0403	FRENCH: COMMUNICATION & CULT...	4	0 - ANNUEL	120	9	13	02 - Français	14 - Anglais
1921	225	0408	INTENSIVE FRENCH	5	0 - ANNUEL	320	6	8	02 - Français	14 - Anglais

Avant de créer la version finale de votre fichier d'exportation pour le BEF, nous vous recommandons d'imprimer le rapport intitulé « Inscriptions scolaires et temps d'enseignement (minutage) » afin d'effectuer une dernière vérification de son contenu.



**Remarque pour les écoles qui saisissent les données manuellement :** après avoir saisi toutes les données exigées sur les activités en classe des enseignants qui donnent le Programme français, le Programme d'immersion française et les cours de français offerts dans le Programme anglais. Vous pourrez les transférer du fichier d'exportation destiné au BEF vers le fichier Activités en cliquant simplement sur l'option « Créer Activités à partir de BEF Classe titulaire (M-8) », après quoi vous pourrez enregistrer les activités de tous les autres enseignants.



## Remarque concernant la communication des données de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année relatives au Programme français et au Programme d'immersion française ainsi qu'aux cours de français offerts dans le Programme anglais :

Pour l'année scolaire 2023-2024, toutes les données exigées par le BEF reposent sur le fichier Inscription aux cours de chaque école pour l'ensemble de l'année scolaire. Veuillez inclure les données du premier et du deuxième semestres et assurez-vous que la langue d'enseignement indiquée pour les cours de français et tous les cours enseignés en français est « 02 – Français ».

Si vous avez besoin d'aide ou d'un complément d'information pour préparer votre fichier, veuillez communiquer avec Chantale Dornez à l'adresse [Chantale.Dornez@gov.mb.ca](mailto:Chantale.Dornez@gov.mb.ca).

### Directives pour la communication de vos données au BEF :

Les fichiers cryptés BEF Classe titulaire M-8 (xxxxbcs.asc) ou Inscription aux cours et la copie signée en PDF du rapport Inscriptions scolaires et temps d'enseignement (minutage) doivent être **transmis par l'entremise de la plateforme Smartsheet**, qui est accessible aux adresses suivantes :

- <https://app.smartsheet.com/b/form/fc4550f0da574075b80c0a2a94976352> (version française);
- <https://app.smartsheet.com/b/form/c408b60e0f6746aa8cdd2f2e63fa8d35> (version anglaise).

**Remarque :** Le nom des fichiers ne doit inclure que le numéro de division scolaire à quatre chiffres, suivi du type de données transmises au BEF (par exemple, 0121bcs.asc, 0121reg.asc, 0121 Inscriptions scolaires et temps d'enseignement.pdf).

Les divisions doivent conserver les originaux dans leurs dossiers et les présenter sur demande.